



Toute messe est célébrée pour l'Église et le monde entier. Mais le prêtre peut, à la demande des fidèles, ajouter une intention particulière : prier pour un défunt, un malade, une difficulté, des noces d'or, des jeunes mariés, un nouveau baptisé ou un nouveau prêtre...

La tradition est d'accompagner cette intention d'une offrande de messe. Il s'agit d'un acte de partage de la part des fidèles. Les intentions sont généralement annoncées lors de la messe.

## Mon intention

Mon nom : .....

Adresse et/ou téléphone : .....

Je vous joins : ..... offrande(s) de messe x 18 euros = ..... euros

Mon ou mes intention(s) de prière : .....

Les dates que je souhaite : .....

La paroisse dans laquelle je souhaite que la messe soit célébrée : .....

**Offrandes**  
de messe

UNE INTENTION DE PRIÈRE,  
UN GESTE DE PARTAGE.



## Comment donner ?

Vous pouvez adresser vos intentions et vos offrandes à l'accueil de votre paroisse ou auprès de votre curé. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la paroisse.